

## Et sSi on nous volait trois jours de salaire ??

Un projet de calendrier scolaire, pour les trois années scolaires à venir, est sorti. Celui-ci va être soumis au Conseil Supérieur de l'Education (CSE). Mais d'ores et déjà **CFE-CGC Education** ne peut pas l'accepter tel qu'il a été rédigé...

Dans ce projet, il est prévu que pour l'année scolaire:

- 2014/2015
  - la rentrée des enseignants soit le vendredi 29 août 2014
  - la rentrée des élèves soit le lundi 1er septembre 2014
- 2015/2016
  - la rentrée des enseignants soit le vendredi 28 août 2015
  - la rentrée des élèves soit le lundi 31 août 2015
- 2016/2017
  - la rentrée des enseignants soit le mercredi 31 août 2016
  - la rentrée des élèves soit le jeudi 1er septembre 2016

### Ce qu'il faut savoir:

Lors de notre départ en retraite, nous sommes radiés des cadres le 1er septembre. Nous percevons un traitement durant les congés d'été (juillet-août) puis dès le 1er septembre nous recevons une pension.

Si durant les 3 années scolaires, la rentrée des enseignants se fait en août, il y a trois hypothèses

- Soit celui qui part à la retraite le 1er sept (puisque radié le 1er sept) va faire la pré-rentrée, ce qui paraît totalement IDIOT.
- Soit l'administration accorde le fait que l'on soit toujours radié le 1er sept et que l'on ne fasse pas la pré-rentrée.
- Soit l'administration pense, encore faire des économies sur le dos des enseignants du 1er degré. **CFE-CGC Education** s'explique, prenons l'année scolaire 2015/2016 comme référence. Cette année là, la pré-rentrée se fait le vendredi 28 août, donc en toute logique le retraitable ne faisant pas cette dernière sera radié des cadres le jeudi 27 août, ce qui implique (selon l'article 46 de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010) que celui-ci recevrait son traitement du mois d'août arrêté au 27 août et perdrait, ainsi, 4 jours de salaire (les 28, 29, 30, 31 août) en ne touchant sa pension qu'à partir du 1er septembre. Ces 4 jours sont des jours sans traitement et sans pension cela veut dire que délibérément l'administration vous "bombarde" dans un no man's land dans lequel vous n'êtes plus RIEN. Cependant pour l'Etat, c'est clair, c'est 4 jours de gagnés multipliés par le nombre de retraitables.

**CFE-CGC Education** demande:

- que la pré-rentrée soit fixée au plus tôt au 1er septembre et fasse partie des règles préalables à l'élaboration du calendrier scolaire.
- la modification de la Loi obligeant les enseignants du premier degré à ne pas partir en retraite en cours d'année scolaire. Ainsi, c'est l'enseignant qui choisira la date de son départ (en sachant qu'il faut arrêter à la fin d'un mois).

En attendant, **CFE-CGC Education** a voté contre le calendrier